

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, VENDREDI, 14 OCTOBRE, 1859. No. 20.

LE MONUMENT DE SAINTE-FOYE.

L'étranger qui passe par Sainte Foye ne peut croire que les quelques pierres qu'on a placées sur le côté nord de la route soient destinées à être la base d'un monument en l'honneur des héros qui en 1760 moururent pour leur patrie, tant ce lieu paraît négligé. Mais quand il apprend que depuis trois ans on n'a pu terminer ce monument, quelle opinion défavorable ne doit-il pas avoir de ceux qui sont obligés d'en ériger un?

En France, en Angleterre, et même aux Etats Unis, quand le peuple est ingrat envers ses grands hommes ou ne peut leur payer la dette de la reconnaissance nationale, il se trouve toujours un citoyen pour la liquider.

Il semble qu'en Canada on ne puisse rien faire si le pauvre n'y met pas la main. Québec possède, pourtant, assez de citoyens riches pour qu'il s'en trouve, au moins un qui puisse terminer le monument de Sainte-Foye.

La Corporation poursuit, actuellement, plusieurs citoyens de la rue Duignillon parce que le contracteur qui a pavé une partie de cette rue, a laissé, devant leurs demeures, les terres qu'il était tenu d'enlever. Nous ne nous étonnons plus maintenant que la Corporation fasse travailler toujours à bon marché—ce qui ne l'empêche point de mal payer—puisqu'elle permet aux contracteurs de ne remplir qu'une partie de leurs engagements, et qu'elle oblige, ensuite, les citoyens à payer pour l'achèvement des ouvrages. Dans le cas présent, nous sommes encore moins étonnés. Le contracteur se trouvant être monsieur Simard, beau frère du fameux Pierre Gauvreau, le mystère se trouve expliqué!

Sur la foi d'un sergent de police, le conseiller Hearn a déclaré à la dernière séance du Conseil de Ville que les "Sapeurs de Saint Roch" sont des voleurs! Cette accusation est trop grave pour rester impunie, et nous espérons qu'une enquête sera tenue, au plus vite, afin de prouver au conseiller Hearn et à ses pareils, qu'on a entendu dire que, souvent des hommes de police, ne se gênent point de rosser ou de dépouiller les hommes ivres, mais que jamais ou oui dire qu'un sapeur ait dérobé, à un incendie, un objet quelconque, pas même une "brosse."

Il paraît que les sergents de police Canadiens Français qui sont au nombre de

quatre ont nié avoir dit ce que le conseiller Hearn a rapporté, à ses collègues. Nous saurons, bientôt, la vérité à ce sujet.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée à un citoyen de cette ville par un avocat des plus distingués du barreau de Trois-Rivières:

Tu trouveras avec cette lettre un numéro de "L'Inquisiteur" sur lequel y a une correspondance signée "A citizen"

Tu liras cette correspondance et tu l'enverras à monsieur Darveau pour qu'il brosse votre maire. Il aurait peut-être besoin d'être plutôt "poli" que brossé.

Voici ce qui est arrivé à Québec lors de l'enterrement du jeune Head,

Langevin s'est imaginé que la Corporation de Trois-Rivières voulait passer devant celle de Québec à la suite du poêle (ce qui n'était nullement leur intention!) Pour éviter ce désagrément il ordonna à la police de bouscouter le Trifluviens, l'Exécutif, sir Williams et son Etat major, mais particulièrement les Trifluviens et de laisser la première place à la Corporation de Québec. Quand le convoi s'est mis en marche la corporation de Trois-Rivières a fait mine de vouloir avancer mais vos bonnets à poil les ont entourés et leur ont crié: "N'avancez point, la première place est à la Corporation de Québec!"

De sorte que l'Exécutif qui représente le gouvernement civil du pays et sir F. Williams et son état major qui représentent le militaire, ainsi que la Corporation de Trois-Rivières ont été forcés de faire place à ces bêtes curieuses que l'on désigne sous les noms de Langevin, Gauvreau, Rousseau, Rhéaume, Giblin, Hearn etc, etc, etc.

La police de Québec n'avait aucune autorité hors des limites de la ville. La Corporation de Québec aurait dû aller recevoir la corporation de Trois-Rivières au débarcadère; aurait dû lui assigner une place convenable dans le cortège; n'aurait pas dû se placer avant l'exécutif ni avant l'état major; aurait dû faire une assemblée pour sympathiser avec le gouverneur aussitôt après avoir appris la nouvelle et non pas attendre au dernier moment que la corporation de Trois-Rivières leur eût donné l'exemple.

C'est monsieur Bureau, le chef de police qui a dit à l'un de mes amis qu'il avait des ordres de Langevin lui-même pour agir comme il a agi."

Voici maintenant le passage le plus intéressant de la correspondance de "L'Inquisiteur" à laquelle il est fait allusion. Nous n'avons jamais lu un jugement aussi sévère. Nous le publions pour donner, aux citoyens de Québec, une idée de ce que pensent nos conseillers de ville, les citoyens de Trois-Rivières. Ceux qui cela regardent devront en tirer le parti qu'il croira être le plus profitable.

Nous devons ajouter que nous connaissons sous plusieurs conseillers de Québec, qui ne méritent certainement pas d'être aussi sévèrement jugés.

"L'écrivain connaît à fond le "personne" de la Corporation de Québec, et il est aussi quelque peu en relation avec les plus hautes classes de la société dans cette ville. Ce qui doit être consolant pour les messieurs de notre corps civique c'est que sauf une ou deux exceptions, les membres de la Corporation de Québec n'ont jamais été reçus dans les classes élevées de la société dans l'ancienne capitale, d'où quelles classes ils auraient pu recevoir des leçons de politesse, de sagesse ou de modération. Ils sont un composé d'échoués les plus grossiers dans leur manières et dans leurs actions, les plus brutaux et les plus vils qui se soient assemblés dans un Hôtel de ville. Ils ne feraient même pas honneur à un corps civique comme délégués du "Fishmonger's Lane" de Londres ou des "Five Points" de New York. Ni par leur éducation, ni par leur moral, ni par leur conduite, il ne sont propres à être les modèles d'une société qui s'est toujours enorgueillie de posséder ces qualités et il n'est pas étonnant que leurs décisions ridicules et irréfléchies les aient rendus la risée de la province et un objet de mépris aux yeux de tout homme réfléchi et raisonnable."

Nous apprenons que monsieur Marshall a fait, sur le "Canadien" ses adieux à la muse. Le public littéraire ne lui pardonnera, certes, point, de le priver ainsi, tout à coup d'un poète si abondant et si apte à chanter tant de sujets.

Des affaires pressantes nous ayant retenu pendant quelques jours hors de notre bureau, nous n'avons pu publier "L'Observateur" qu'aujourd'hui.

Notre avant-dernier numéro contenait une correspondance signée A. R. Comme

certaines personnes prétendent que monsieur Alexis Robitaille en est l'auteur, ce monsieur, nous prie de réclamer, en son nom, contre cette insinuation mal fondée.

LES MINISTRES EN CONSEIL.

CARTIER—Well, mes collègues, nous avons aujourd'hui, beaucoup d'affaires à régler !
MCDONALD—Dans quelques mois, nous en aurons d'avantage.

CARTIER—Bye god ! Je le sais bien, mais il faut s'occuper des plus pressées.

Eh ! bien mon beau Narcisse, qu'as-tu répandu à Chapais ?

BELLEAU—Je lui ai dit de patienter encore quelques jours.

CARTIER—Précisément. Et à Langevin ?

BELLEAU—Oh ! celui là est plus intraitable. Il veut à tout prix devenir ministre.

CARTIER—Qu'il fasse au moins, son chemin de fer du Nord, ce petit cretin !

I say mes collègues, ne croyez-vous pas qu'il serait à propos d'essayer, encore une fois, à faire comprendre à Alleyn quels avantages immenses lui procurerait sa résignation ?

ALLEYN se réveillant en sursaut—Hein ? que dites-vous ? Moi, résigner ? Plutôt mourir que de perdre mes quinze mille votes ! Malheureux ne savez-vous pas que mon élection est contestée ! Vous voulez vous débarrasser de moi ? Eh ! bien payez les frais de la contestation et donnez moi un chapau ! Je ne puis certainement pas sortir nue tête du ministère ! Je souffre assez déjà, sans courir le risque de m'en rouler !

BELLEAU—C'est vrai. Donnez m'en un, aussi, et nous sortirons ensemble.

CARTIER.—Vous n'êtes pas raisonnables. Il est impossible qu'Alleyn devienne juge tant que son élection sera sous contestation. Comme il nous est impossible de payer les frais de cette contestation, il faut qu'il attende ou qu'il résigne et paie les frais. Alors....

ALLEYN—Alors ?

CARTIER—Nous tacherons de faire notre possible pour que vous ayez votre part du gâteau.

ALLEYN.—"Un je tiens vaut mieux deux que tu l'auras."

CARTIER—De plus, si Belleau nous quitte, qui voudra le remplacer ?

BELLEAU—Oh ! soyez sans crainte ; je me charge de me trouver un remplaçant. Dieu soit loué, je suis assez libéral pour en acheter un !

MCDONALD—Faisons mieux, attendons encore quelque temps.

ROSE—Maintenant que nous savons à quoi nous en tenir au sujet d'Alleyn et de Belleau il faut décider quelle position nous allons prendre devant les graves événements qui s'accomplissent et devant ceux

encore plus terribles que nous voyons tous poindre à l'horizon.

CARTIER—De quels événements voulez-vous donc parler ? Nous sommes pourtant bien tranquilles. Nos adversaires n'ont pas encore réussi à nous renverser du pouvoir. Pourquoi venir troubler notre repos ? Ah ! le pro verbe dit admirablement bien : Il n'y a point de rose (Rose) sans épines !

ROSE—Dans mon voyage en Angleterre j'ai appris bien des choses.

CARTIER—Et vous avez trouvé ce que vous n'osiez pas espérer !

ROSE—Que voulez-vous, j'ai été plus heureux que vous. Au compatriote de la Pompadour on a donné une "jarretière ;" et l'on doit me nommer gouverneur !

CARTIER—Je suis de l'avis d'Alleyn, notre Ésope : "Un je tiens vaut mieux que deux tu l'auras."

VANOUKCHNET—Question ! question !

SMITH—Oui, oui, question ! Quelle attitude va-t-on prendre vis-à-vis de Brown, de l'évêque Charbonnel, de McGee, de Bruyère et des autres qui vont mettre le feu aux quatre coins du pays ?

CARTIER—Nous ferons comme les Israélites : Nous lancerons des renards dans le camp de nos ennemis.

MCDONALD—La position est critique.

CARTIER—Oui si nous ne savons pas conserver nos portefeuilles ; mais dans le cas contraire, nous avons une position couleur de rose ou d'espérance ! "Garder ou ne pas garder nos portefeuilles." Voilà la question. That is the question, my dear colleagues. Hors de là, je ne vois pas pourquoi nous nous occuperions des écoles séparées, des corporations religieuses, de la représentation basée sur la population du volontarisme, et de mille autres futilités qui, aux yeux de nos adversaires, peuvent bien paraître des questions pleines de dangers, mais qui ne sont point dignes de notre attention. (Applaudissements.)

Ainsi donc je crois que nous ne devons point faire attention au bouleversement qui se fait autour de nous, en matière politique ou religieuse. Cela ne nous regarde point. Notre devoir est de gouverner le pays et cela le plus longtemps possible.

Maintenant je clos la séance.

THÉÂTRE DES FOLIES MUNICIPALES.

"Les bottes de la police." "Le trente sous du conseiller Rhéaume." "La dispute des conseillers Saint-Pierre et Hearn." "Le vocabulaire des injures" récit par ce dernier, ont été les pièces les plus applaudies de la soirée.

La directeur des "Folies municipales," le maire Langevin, a fait son devoir à la satisfaction des spectateurs, c'est-à-dire qu'il

s'est enroué à crier. Or... or... or... or... or... or... order... re!!!

Voici l'analyse des principales farces représentées à cette séance :

Quand il a été question de coiffer, encapoter, culotter, et botter pour l'année courante, les hommes de police, une discussion orageuse s'est élevée sur la qualité du drap, sur celle du cuir ; sur le nombre et la circonférence des houtons, sur le diamètre des palettes etc. Le conseiller John Hearn Lucifer était d'avis de donner aux policiers des bottes à pistolets d'élection, des houtons élastiques, enfin un "attirail" à la John Hearn. Le conseiller Rhéaume était ce soir là, bien en colère contre la police, parce que le conseiller Hearn avait dit sur la foi d'un sergent de police que les Sapens étaient des voleurs. En conseiller "sans peur et sans reproche" il jura qu'une enquête aurait lieu à propos de cette accusation. Néanmoins on parvint à le calmer un peu et à le faire consentir à donner aux hommes de police des bottes de la grandeur et de la qualité de celle que monsieur MASACRE BAPTEME perdit, jadis, dans la rue Notre-Dame des Anges. Sans cela, les hommes de police étaient condamnés à marcher pieds nus. Alors leurs ennemis auraient dit qu'ils n'étaient que des vas-nu-pied ! On a bien raison de dire : Les petites causes produisent les grands effets !

Il était écrit que ce soir là le conseiller Rhéaume serait contrarié de toute manière. Un individu qui se disait le créancier de ce conseiller, pour un montant de trente sous, fit au milieu du plus profond silence la harangue suivante :

Monsieur le maire,

Monsieur Rhéaume me doit trente sous, je les lui ai demandés, il ma envoyé chez le "sacre ; est-ce juste, ça, monsieur le maire ?"

Le maire fit entendre un "order" ronflant et pendant cinq minutes on procéda au milieu des rires et du bruit.

Le calme revint et l'on reprit la discussion. Le conseiller Rhéaume terminait une de ses plus belles peroraisons sur les bottes qu'il voulait accorder à la police, quand tout à coup la même voix s'éleva et l'on entendit ces paroles :

"Des bottes ! des bottes ! mais il ne me paie pas !"

Ceux qui aiment à rire y trouvèrent leur compte, mais ceux qui assistaient aux séances de la Corporation pour être témoins de choses sérieuses auraient préféré ne pas entendre ces puérilités qui font rire mais qui, aussi, rendent ridicules ceux qui en sont l'objet.

Le conseiller Hearn a prouvé une fois de plus qu'il parle et vote contre tout ce qui n'intéresse point directement la "Petite rue Champlam." Il a tellement insulté le conseiller Saint Pierre qu'à l'exception de de trois ou quatre, tous les conseillers, ont

quitté la salle. Le conseiller Hearn à répété pour la centième fois que les Irlandais l'avoient réélu unanimement et que le conseiller Saint Pierre n'était parvenu à entrer au Conseil de Ville qu'avec de grandes difficultés. Nous ne devons pas oublier un bon mot tombé des lèvres du conseiller Saint Pierre, d'autant plus, que si plusieurs conseillers sont souvent, pleins d'esprit, il est rare qu'ils réussissent à en faire.

— Mon collègue pour le quartier Champlain a été élu unanimement au bout du baton tandis que moi j'ai été élu avec mon argent! a dit le conseiller Saint-Pierre.

Bravo

Et le conseiller quitta la salle.

— Avez vous peur? lui cria le conseiller Giblin.

Le conseiller Saint Pierre aurait pu lui répondre qu'il n'avait point peur mais qu'il avait honte de Hearn et de Giblin.

Voilà à peu près comment on s'amuse à la Corporation. Chaque séance amène certaines variantes mais les mêmes acteurs finissent toujours par la même farce, à savoir: Faire rire d'eux et dépenser inutilement l'argent des citoyens.

On dit que saint Prevot, saint Marois, enfin tous les saints de cette boutique vont ouvrir un bazar dont le produit sera partagé entre les déposants pour récompenser ces derniers d'avoir laissé les directeurs de la Caisse jouir tranquillement des épargnes de tant de pauvres ouvriers;

— Avez-vous su la grande nouvelle?

— Quelle nouvelle?

— Le conseiller Rousseau va remplacer Cartier.

— Qu'a-t-il donc fait au ministère?

— Il lui a fait les yeux doux!

— C'est un miracle!

S'il faut juger par les nouvelles
On va mettre l'église en deux!
L'abbé Bruyère et les rebelles
N'entreront jamais dans les cieux,
Mais par Cauchon et compagnie
Seront culbutés dans l'enfer!
Oh! saint Cauchon, je vous en prie,
Menez les y plutôt par le chemin de fer.
Que Langevin doit nous construire!
Un bon conseil ne peut point nuire.

N'avez-vous point peur qu'on vous tue? disait-on à un écrivain frondeur.

— Pas le moins du monde, car si l'évangile est correct, mes jours ne sont pas en danger!

— Je ne comprends pas.

— L'évangile dit: Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée!

— C'est vrai!

— Celui qui se sert de plume périra onc par la plume!

Cette gravure est dédiée à monsieur Marcoux agent de "L'Ordre," à Québec, en reconnaissance de l'amour..... ministériel qu'il porte à "L'Observateur."



Voulant imiter le prophète Josué qui arrêta le soleil dans son marche, monsieur Boucher, de "L'Ordre" commande au beau soleil (Beausoleil) du "Semeur Canadien" de se cacher.



Voici comment travaillent les directeurs du Chemin de fer du Nord.

Ce serait un plaisir d'aller à la Cour, disait un plaideur, si la justice s'y "rendait" aussi.

Après avoir cité la lettre de l'évêque Charbonnel, le rédacteur du Journal de Québec ajoute:

A la vue de ce document la plume nous tombe des mains....."

Cependant il n'en termine pas moins son article! Est-ce que monsieur Cauchon aurait commencé l'article et que la "personne morale" du "Journal" aurait eu pour mission de le terminer?

Les ministériels n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux ont professé les idées démocratiques de la manière la plus formelle; seulement, au lieu de demeurer hommes, ils sont devenus apostats politiques.

Nous pourrions faire une très longue liste des noms de ceux qui ont changé leurs opinions politiques comme on change de chemise; mais ce serait fastidieux. Contentons nous de citer quelques noms:

Chauveau, aujourd'hui le très humble serviteur du ministère parjure, rédigea le manifeste du "Comité de la réforme et du progrès."

Cauchon débuta dans la politique aux côtés d'Etienne Parent qui alors se frayait un chemin vers l'emprisonnement pour cause politique dont le souvenir honore toujours la victime malgré ses apostasies subséquentes.

Cartier est un "Rebelle." Il prit part à la réinsurrection de 1837, mais comme il a le cœur dans les jambes, il se sauva lâchement.

Barthe ne combattit point avec l'épée, mais avec la plume. Contre ce qu'il défend aujourd'hui, d'une manière si ridicule, il fit ses premières et ses meilleures armes.

Sous la signature de TREPASSÉ il écrivit dans l'Avenir. Aujourd'hui il a endossé le froc d'Eric de Carondel et la casaque de la "fusion."

Etienne Paschal Taché, ou si on l'aime mieux, l'oncle Pascal, ou bien encore, sir Pascal, ou enfin, son nom politique: Sir Rascal, fit la guerre aux Anglais dans le village de Saint-Thomas. C'était en 1837. On voit encore chez le colonel le canon qui devait broyer les soldats anglais, et avec lequel l'honorable Pascal tira le dernier coup de canon pour conserver le Canada à l'Angleterre.

Turcotte l'entrepreneur du Chemin de fer d'Arthabaska, fut l'orateur populaire pendant l'élection de Munn et de Connoly. Aujourd'hui c'est l'orateur qui a l'air le plus convaincu et que l'on croit le moins.

Et combien d'autres ont renié les principes démocratiques pour le "picotin!"

Un ministériel qui, comme tant d'autres de son espèce, s'était enrichi en vidant le coffre public, reprochait à un démocrate d'es-ayer à faire fortune, tandis que lui en sa qualité de ministériel, se contenait de rechercher l'honneur.

—La raison est toute simple, reprit le démocrate, nous voulons avoir, tous les deux, ce que, respectivement, nous n'avons point.

Un jour le conseiller Rousseau montait la célèbre Rossinante.

—Voilà une bête bien malade! dit un passant.

Il parlait de Rossinante.

—Qui vous le fait croire? lui demanda-t-on.

—Ne voyez-vous pas que cet animal porte, sur son dos, une emplâtre?

—C'est vrai.

Un écrivain de la "feuille immonde" disait, l'autre jour, que tous ceux qui barbouillaient cette sale guenille, étaient de jeunes messieurs.

—Oui, reprit quelqu'un, des messieurs habillés en soie!

CONSEIL DE VILLE.

5 octobre, 1859.

Résolu.—"Que la somme de deux cent louis soit ajoutée à la somme de mille louis accordée aux écoles catholiques et protestantes de la cité pour l'année courante."

Résolu.—"Que la soumission de Thomas Fahey, pour la construction du mur en dehors de la porte du Palais, moyennant six cents quarante piastres, et celle de Augustin Gagnon, pour la construction du mur de la rue Champlain, moyennant cent quatre vingt piastres, soient acceptées."

Résolu.—"Que la loi relative aux chiens ne soit pas changée, et que les personnes qui sont connues pour avoir des chiens soient averties de la conduite que vont tenir à l'avenir les hommes de Police à l'égard de ces animaux."

Résolu.—"Que la soumission de mes sieurs Malouin et Lemieux pour la fourniture des casques et des mitaines dont les hommes de police pourront avoir besoin, étant la plus avantageuse, soit acceptée."

Résolu.—"Que la soumission de mes sieurs Cambell et Binet, pour des bottes No. 1 soit acceptée, pourvu que les bottes soient des bottes longues et que leur longueur soit égale à celle des bottes longues montrées par monsieur Keaghen."

NOUVELLES D'EUROPE.



Le vapeur à hélice le Fox, sous le commandement du capitaine McClintock, envoyé par Lady Franklin dans les régions arctiques, à la recherche de Sir John Franklin, est de retour en Angleterre, après une expédition qui a été couronnée d'un succès complet.

Les journaux anglais s'occupent activement de l'occupation de l'île San Jaen par les américains.

On assure que la visite à Biarritz du roi des Belges a été couronnée de succès: Il en ressort diverses rumeurs. Le correspondant parisien du "Times" prétend que le bruit qui a le plus de consistance est que la question des duchés a été réglée, que la Toscane sera gouvernée par le second fils du Roi des Belges, et Parme et Modène par Maximilien.

Selon d'autres nouvelles, le comte de Flandres aura pour partage les trois duchés italiens, et l'archiduc Maximilien la Vénétie, avec des constitutions séparées. Mais ces rapports doivent être pris pour ce qu'ils valent.

Enfin de son côté, le correspondant à Paris du "Spectator de Londres, prétend que Napoléon accepte le plan du Roi des Belges, qui tend à donner à la Sardaigne les forteresses de Peschiera, et Mantoue

et les Etats de Parme et de Modène, de réinstaller la maison de Lorraine en Toscane et de rendre les Légations au Pape, après y avoir introduit plusieurs réformes. La Vénétie aura un gouvernement, des institutions et une armée à elle, sous la conduite de l'archiduc Maximilien, qui portera le titre de Grand Duc de Vénétie. Ces stipulations auraient l'assentiment de l'Autriche. Un congrès s'ouvrira aussi à Bruxelles, présidé par le roi des Belges.

Le Pape est toujours dans une position alarmante, et le Cardinal Autonelli a déclaré que Sa Sainteté ne pouvait plus prendre part aux affaires publiques.

Il était bruit à Paris que la guerre de la Chine n'aurait pas lieu parce que le chef des Mandarins de Pei-Ho aurait promis de donner toutes les satisfactions désirables. Les ambassadeurs seront reçus immédiatement à Pékin.

Le correspondant parisien du "Times" attire de nouveau l'attention au sujet de l'activité qui règne dans les chantiers de marine en France. Il affirme que le gouvernement fait maintenant construire, 20 vaisseaux de ligne, 10 de la plus grande dimension et le reste d'un calibre inférieur. Mais tous ces vaisseaux seront assez solides pour résister à une lutte.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,
La petite feuille immonde se vend maintenant pour des effets d'épicerie au crédit du caricaturiste Job hein. Chez un épicier, c'est pour des pois, chez un autre c'est pour de la mourue!

BEL OIL,

ANNONCES.

On a besoin d'une servante chez une famille canadienne.

S'adresser à ce bureau.

Québec 12 novembre 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR